

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 20/2021

**Objet : Approbation du rapport
annuel 2019 de la Société Publique
Locale AREA Région Sud**

L'an deux mil vingt et un, le quatre mars, à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD
Date de convocation du Conseil de Communauté : 26 février 2021.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.
Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.
Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, CHAUVET Eric, DARASSE Adelaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie, DIET-PENCHINAT Sylvie.
Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, DELABRE Eric.
Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FÉLICE Jean-Marc.
Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.
Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne.
Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre.
Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.
Pour la Commune de PLAN d'ORGON : LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.
Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.
Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel.
Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la Commune de CHATEAURENARD : PONCHON Solange (*absente ayant donné pouvoir à CHAUVET Eric*), AMIEL Cyril (*absent ayant donné à pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert*), REYNÈS Bernard (*absent ayant donné pouvoir à DIET-PENCHINAT Sylvie*).
Pour la Commune de MOLLEGES : MARCON Patrick (*absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*).
Pour la Commune de NOVES : REY Christian (*absent ayant donné pouvoir à MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc*).
Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : CHABAS Sylvie (*absente ayant donné pouvoir à ROBERT Daniel*).

EXCUSÉS :

Pour la Commune d'EYRAGUES : POURTIER Yvette.

SECRETAIRE DE SÉANCE : MARTIN Pierre-Hubert.

Mme la Présidente expose que la communauté d'agglomération Terre de Provence est actionnaire de la SPL AREA Région Sud et détient 1 action au capital de cette société.

Pour rappel, le représentant de la Communauté désigné au sein de l'Assemblée Générale des actionnaires et au sein de l'Assemblée Spéciale des actionnaires minoritaires est la présidente, Mme Corinne CHABAUD, succédant à M. MARTIN-TEISSERE, précédent représentant de la communauté au sein de cette instance.

Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, « les organes délibérants des Collectivités Territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an, par leurs représentants au sein du Conseil d'Administration des sociétés

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SÉANCE DU 4 MARS 2021

publiques locales et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être présentés. Le rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci assure la communication immédiate aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres. »

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le rapport des élus à leur collectivité pour l'année 2019 de la SPL AREA Région Sud, joint en annexe et de donner quitus au représentant de la communauté pour l'année 2019.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1524-5 ;

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le rapport des élus à leur collectivité pour l'année 2019 de la SPL AREA Région Sud ;
- **DONNE** quitus au représentant de Terre de Provence Agglomération pour l'année 2019.

Membres en exercice :	42	Votes pour :	41	Abstentions :	0
Votants :	41	Votes contre :	0		

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 4 mars 2021,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD



Logo of Terre de Provence Agglomération with a signature over it.